

COMMUNE DE BON-ENCOTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 9 AVRIL 2025 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 9 AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

M. VALERO Jean-Michel pouvoir à M. GALABERT Vivian.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTROY Alain.

Monsieur Christian AMELING a été désigné secrétaire de séance.

2025.23 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE d'EQUILIBRE - Soirée années 80.

Mme DERRAMOND ne prend pas part au vote.

VOTE : 20 Pour, 1 Contre (M. GALABERT), 3 Abstentions (Mme FERRAND, Mme PAILHORIES, Mme BARRAULT).

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

L'association sportive de rugby nous a sollicités sur l'octroi d'une subvention supplémentaire dans la perspective d'organiser une soirée « années 80 » le samedi 14 juin 2025 sur le complexe sportif communal René Lajunie. Quatre artistes assureront deux heures de spectacles et à l'issue un DJ animera le reste de la soirée. Cette manifestation se substitue à l'Event Show organisé jusque-là par l'association.

Dans le cadre du partenariat et après avoir pris connaissance du budget en ANNEXE n°6 dont l'équilibre est lié à la fréquentation réelle du public, la commune propose de verser, le cas échéant, en cas de déficit, une subvention maximale de 2 000 euros.

II. Considérants et références juridiques :

Considérant que cette manifestation est nouvelle et qu'il convient de soutenir nos associations,

J'ai l'honneur, mes chers collègues, de bien vouloir vous prononcer favorablement sur l'éventuel versement d'une subvention maximale de 2 000 euros après présentation du bilan financier de l'évènement à la commission sports et culture.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 20 Pour, 1 Contre et 3 Abstentions**

DECIDE de se prononcer favorablement sur l'éventuel versement d'une subvention maximale de 2 000 euros après présentation du bilan financier de l'évènement à la commission sports et culture.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal

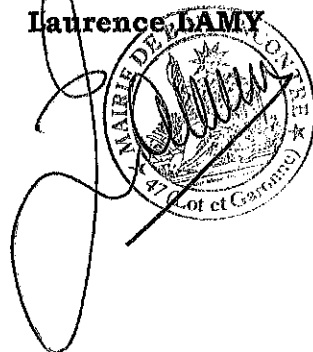
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 15 avril 2025

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence BAMY



Le secrétaire de séance,

Christian AMELING